

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
COTTE DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Horaires de trains pour Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Paris, Bordeaux, Périgueux, Agen, etc.

Cahors, le 14 Octobre 1873

Les dernières nouvelles de Paris et de Versailles modifient un peu les impressions qui prévalaient jusqu'ici dans le monde politique. C'est le contraire peut-être qui arrivera demain ; mais nous devons tenir nos lecteurs au courant des diverses phases de la marche des choses.

On sait que la grande question du rétablissement de la monarchie est absolument et indissolublement liée au maintien du drapeau tricolore, considéré comme indispensable par l'unanimité des députés de la droite et du centre droit qui se sont réunis tout récemment à Versailles ; également affirmé depuis par l'unanimité dans le comité présidé par le général Changarnier.

La session de l'Assemblée nationale s'ouvrant le 5 novembre prochain, le comité présidé par M. le général Changarnier, a dû examiner et rédiger, en vertu de la délégation qu'il a reçue des différentes nuances de la majorité, le plan de campagne à suivre dès le début des séances.

La rédaction adoptée consiste dans une proposition tendant au rétablissement de la monarchie avec le drapeau tricolore. Cette proposition recevra-t-elle l'approbation de M. le comte de Chambord ?

On peut être assuré, quoi qu'il arrive, que le pouvoir restera aux mains du maréchal de Mac-Mahon. Le faisceau de la majorité conservatrice ne sera pas rompu, si les espérances conçues à la suite de la réconciliation du 5 août ne produisent pas immédiatement les résultats qu'on devait en attendre. Cette majorité sera tenue, au contraire, d'apporter une vigilance plus active et plus résolue au respect de l'ordre et des principes sociaux si audacieusement attaqués.

Voici quelques citations, extraites des feuilles les plus autorisées dans les circonstances actuelles.

On lit dans le Français :

Le sentiment général dans les groupes de la majorité, c'est qu'il faut sans retard prendre une résolution. Les attermolements, si explicables jusqu'ici, seraient désormais périlleux, surtout en présence de l'activité déployée par la gauche et des manœuvres diverses auxquelles elle se livre. Des démarches sont faites pour connaître d'une façon précise les dernières résolutions du comte de Chambord, et régler en conséquence la conduite que la majorité devra suivre. Mais tout le monde est d'avis qu'on ne peut être tenu plus longtemps en suspens.

On lit dans le Memorial diplomatique :

Il n'est plus douteux que les différentes fractions de la droite, au cas où la restauration monarchique

se trouverait écartée par des obstacles indépendants de leur volonté, ne rompraient pas les liens qui les unissent aujourd'hui, et se rallieraient à la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon.

On nous signale aussi l'attitude prise par M. Thiers depuis son retour à Paris. L'ancien président de la République, loin de prendre la direction de la campagne radicale, se serait prononcé contre la dissolution de l'Assemblée et ne se montrerait pas contraire à la prorogation des pouvoirs du maréchal président.

La dépêche suivante de Versailles a été communiquée à toute la presse :

On ignore toujours la résidence actuelle du comte de Chambord. L'attente et le désir d'une prompt solution croissent visiblement dans tous les groupes parlementaires. Des deux côtés, l'activité est extrême, et dans la droite même, comme dans le centre droit, on commence à dire que les incertitudes actuelles ne peuvent pas durer indéfiniment.

On pense que la situation prendra très prochainement une tournure décisive dans un sens ou dans l'autre, c'est-à-dire ou pour la monarchie, ou pour la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

On lit dans l'Union une phrase qui est très commentée par les journaux des diverses opinions, et surtout par les journaux hostiles à la monarchie :

A Frohsdorf, tout a été dit, et rien n'est plus à dire ; c'est à Versailles maintenant que la question posée par les événements, par le patriotisme, par la nécessité implacable, doit être résolue.

On lit dans la Presse :

Les versions les plus diverses continuent à circuler sur l'attitude de M. le comte de Chambord et sur une entente possible entre le chef de la maison de Bourbon et la majorité monarchique de l'Assemblée. On ne saurait nier que l'opinion publique se lasse de ces lenteurs et de ces hésitations ; les hommes les plus considérables de la droite et du centre droit s'étonnent et se plaignent de la situation difficile qui leur est faite.

Nous croyons qu'il faut accueillir avec une extrême réserve les bruits les plus contradictoires et attendre patiemment l'issue de négociations, qui ne sauraient se prolonger indéfiniment. Les questions sont nettement posées ; elles doivent être résolues plus nettement encore.

Le caractère loyal et chevaleresque de M. le comte de Chambord nous est un sûr garant de la sincérité de ses déclarations et de l'intégrité absolue de ses décisions. Quelles qu'elles soient d'ailleurs, elles doivent être connues du pays ; elles devront désormais régler la conduite de ceux qui se sont donné la tâche laborieuse d'organiser la monarchie constitutionnelle en faveur du représentant de la royauté traditionnelle.

Les équivoques ou les attermolements ne pourraient que compromettre la sécurité du pays en laissant peser sur une situation déjà trop tendue des incertitudes nouvelles.

Pour les intéressés, comme pour les adversaires, mais surtout pour les spectateurs impartiaux qui se préoccupent du danger du présent et de l'avenir, il est grand temps qu'on s'explique en complétant cette grande et décisive enquête ouverte devant l'opinion publique et devant l'Europe elle-même.

Les contradicteurs et les adversaires de la monarchie

ne restent pas inactifs. Sous des drapeaux divers ils viennent la combattre. Les lettres, les manifestes et les agitations pacifiques se multiplient chaque jour. La lutte est engagée, ardente et vive, avant même que la question soit posée devant l'Assemblée et devant le pays, entre les partisans de la monarchie et ses nombreux adversaires.

Ainsi, M. Rouher vient d'adresser une lettre au président de la réunion de l'appel au peuple. L'ancien premier ministre de l'Empire rappelle que ses amis et lui ont énergiquement soutenu, dans l'Assemblée, le gouvernement du 24 mai et la ligne conservatrice ; ils se déclarent prêts à persévérer jusqu'à la dernière heure. Mais, cela fait, il repousse nettement la solution monarchique ; il propose encore une fois l'appel direct à la nation comme la meilleure des solutions, la seule possible, la seule décisive.

revue des Journaux

Paris-Journal.

Cette question du drapeau, très facile à résoudre quand on se tient sur le terrain de la raison politique, intéresse au plus haut degré les nerfs de la France. Voilà pourquoi elle est si grave.

La première restauration fit une faute, en revenant avec le drapeau blanc : « J'étais d'avis que l'on gardât la cocarde tricolore, a écrit Chateaubriand ; elle brillait de toute sa gloire ; la cocarde blanche était oubliée ; en conservant les couleurs qu'avaient légitimées tant de triomphes, on ne préparait point à une révolution prévisible un signe de ralliement. Ne pas prendre la cocarde blanche eût été sage... » Chateaubriand ajoute, il est vrai, que la faute de 1814 était devenue à ses yeux une nécessité en 1815, après les Cent-Jours : « Ne pas prendre la cocarde blanche eût été sage ; l'abandonner après qu'elle avait été portée par les grenadiers mêmes de Bonaparte était une lâcheté ; on ne passe point impunément sous les fourches caudines ; ce qui déshonore est funeste ; un soufflet ne vous fait physiquement aucun mal, et cependant il vous tue. »

Toujours nos nerfs ! Un Anglais pourrait baragouiner en pareille circonstance, comme Wellington : « C'est une frivolité. »

Mais, comme il s'agit de la France, en somme, ses nerfs ont bien voix au chapitre. Eh bien ! les nerfs français admettraient plutôt aujourd'hui un souverain ramenant la constitution de 1852 dans les plis du drapeau tricolore, que le plus libéral des princes leur rendant, à l'ombre du drapeau blanc, les libertés de 1814, revues, corrigées et augmentées. Les nerfs ne réfléchissent pas. Des courants mystérieux les calment ou les révoltent. La perspective du drapeau blanc fait sur la masse de la nation le même effet qu'une loque rouge agitée devant le taureau.

Admettons que, ce soit absurde, il serait plus absurde encore de provoquer de sang-froid ces répugnances aveugles et d'exaspérer cette antipathie populaire. En repoussant le drapeau tricolore, vous le donnez à l'émeute. En la donnant à l'émeute, qui, plus habile que

vous, s'empresse de cacher son hideux drapeau rouge pour prendre le symbole glorieux et décevant que vous auriez eu l'imprudence de lui laisser, comme en 1814, vous légitimez presque l'émeute aux yeux des modérés. Vous créez une légende contre vous, un droit contre le vôtre, une excuse aux honnêtes gens pour s'allier aux agitateurs. Vous recrutez pour ceux-ci une armée et vous écœurez la vôtre.

Gazette de France.

M. Thiers déploie une activité dévorante pour reprendre le pouvoir, ce pouvoir qui a été le rêve de toute sa vie et auquel il a tout sacrifié.

De même que M. Thiers a engagé la liberté de sa conscience, et libéré sa conscience de faire quand même la République, la France dut-elle y périr ; de même les thieristes acceptent des rouges le mandat de faire, quoi qu'il arrive, la République.

Les thieristes ne peuvent voter selon leur conscience, selon leur jugement, selon les intérêts du pays : ils doivent voter selon le serment qu'ils ont fait aux radicaux.

Les radicaux ont voulu établir clairement leur situation de suzeraineté vis-à-vis du centre gauche.

En combattant M. de Rémusat le 27 avril et en faisant réussir M. Barodet, — M. Barodet ! — contre l'ami de M. Thiers, ils ont voulu prouver qu'ils étaient maîtres du terrain électoral quand on ne leur oppose que des républicains modérés, des convertis.

En portant le même comte de Rémusat aux élections du 12 octobre, ils établissent que les modérés sont les servants, les hommes liges, les obligés des vrais républicains, des radicaux, que les modérés sont tenus, quoi qu'ils puissent penser d'ailleurs, de la situation, de l'opinion et des intérêts du pays, de voter la république qui doit donner le gouvernement aux nouvelles couches sociales.

Si le centre gauche se félicite de la manière dont il est conduit par M. Thiers, c'est qu'il n'est pas difficile. Pour nous, nous nous félicitons que M. Thiers soit sorti de son attitude hypocrite de conservateur, et se montre résolu à tout pour reconquérir la Présidence. Au moins ainsi il ne trompera plus ceux qui veulent être trompés. Personne ne pourra plus dire que la République qu'il veut fonder est la République conservatrice.

Patrie.

Nous tenons d'une excellente source — en démentant d'avance tous les démentis qu'on pourrait nous donner — qu'une réunion, à laquelle assistaient M. Gambetta et tous les préfets du 4 septembre révoqués depuis le 24 mai, a eu lieu jeudi chez M. Thiers. Cette conférence avait pour objet de renseigner exactement l'ancien président de la République sur les dispositions des départements dans lesquels les amis de M. Gambetta ont représenté le gouvernement pendant deux ans et demi, sur les relations qu'ils y ont conservées, sur l'influence qu'ils pourraient y exercer encore au besoin, sur les fonctionnaires et les municipalités dont le concours et le dévouement au

parti peut être considéré comme certain.

On nous assure qu'à la suite de cette enquête préalable, M. Thiers et M. Gambetta doivent se concerter pour distribuer à chacun son rôle dans la campagne qui va s'ouvrir contre la majorité de l'Assemblée et contre le parti conservateur. Les rédacteurs des principaux journaux républicains de province doivent aussi, dit-on, se rendre à Paris la semaine prochaine, pour recevoir de la bouche même de M. Thiers les instructions sur lesquelles ils auront à régler leur polémique jusqu'au retour de l'Assemblée. Dans la même entrevue sera abordée la question délicate des sacrifices pécuniaires indispensables pour prolonger l'existence de certaines feuilles à bout de ressources et dont la disparition priverait le parti d'organes fort utiles au moment le plus critique.

On voit que M. Thiers ne néglige rien pour assurer le succès de sa revanche, et qu'il sait toujours préparer l'agitation, entretenir l'esprit révolutionnaire, éloigner le repos de son pays, avec une vigilance, une ardeur, une fertilité d'invention que l'âge semble avoir encore augmentées.

PROCÈS BAZAINE

Audience du 8 octobre.

COMMUNICATIONS AVEC L'INTERIEUR.

Le rapport montre que le maréchal Bazaine a fait peu d'efforts pour se mettre en communication avec le gouvernement de la défense nationale, quoique les relations fussent assez faciles, soit par Thionville, soit par l'aqueduc qui conduit à Metz les eaux de Gorze. Toute une série de témoins — anciens messagers qui franchissaient les lignes — feront dans leurs interrogatoires l'historique de leurs périlleux voyages.

Cette deuxième partie du rapport se termine par un énergique résumé dont nous détachons ces lignes : « Une fois entraîné dans des pourparlers avec l'ennemi le maréchal, peu désireux naturellement de se mettre en relation avec le nouveau gouvernement qui n'a pas flâché ses visées personnelles, repousse les nombreuses occasions qui s'offrent à lui, de communiquer ses informations que lui fournit l'ennemi, pour engager les destinées de son armée. »

Cependant le temps s'écoule, les approvisionnements touchent à leur fin, l'agent, qui s'autorisait du nom de l'impératrice, ne reparait pas, le général Bourbaki garde le silence. L'impératrice n'approuve donc pas ce qui s'est fait ; et l'ennemi fixé sur l'attitude politique du maréchal, renseigné sur la quantité des vivres qui lui restent, a rompu les négociations. En présence de cette situation, bien nette, au lieu de s'inspirer des résolutions énergiques dont était animé le nouveau gouvernement, qu'il a reconnu, il continue à se retrancher dans l'isolement, et, sans se laisser rebuter par le silence de l'ennemi, il va chercher à renouer ses rapports avec lui, et engagera cette fois ses lieutenants et son armée. »

La troisième partie du rapport a trait particulièrement à la capitulation.

CONSEIL DE GUERRE DU 10 OCTOBRE.

Le 7 octobre, le maréchal ayant appris du général Coffinières qu'il n'y avait plus de blé que pour quelques jours, envoya une circulaire aux chefs de corps pour leur demander d'étudier la situation et de lui adresser leurs avis.

Le même jour une opération est tentée vers le nord, dans le but de recueillir des approvisionnements restant dans les fermes des Tapes, à Bellevue et Saint-Rémy. Les soldats y montrèrent beaucoup d'entrain et une grande bravoure, et le rapport constate qu'il était encore possible de tenter un suprême effort.

Les généraux ayant envoyé au maréchal l'avis motivé qu'il leur demandait le 7, un grand conseil de guerre eut lieu le 10, au Ban-Saint-Martin. Le maréchal Lebeuf croyait un effort possible. Le général de Ladmirault ne comptait que sur l'infanterie. Le général Desvaux ne croyait pas un grand effort réalisable, mais il pensait que si la capitulation n'était pas honorable, il fallait du moins sortir en combattant. Le maréchal Canrobert, le général Coffinières, étaient à peu près de cet avis. Le général Frossard disait qu'il était possible de s'ouvrir un passage les armes à la main, mais qu'il serait préférable de négocier une capitulation honorable, à la faveur de laquelle, l'armée, restant constituée, pourrait sauvegarder l'ordre social.

L'avis unanime de tous les généraux fut : 1° que l'on tiendrait sous Metz le plus longtemps possible ; — 2° que l'on ne ferait pas d'opération autour de la place ; — 3° que des pourparlers seraient engagés avec l'ennemi dans un délai de moins de quarante-huit heures, afin de conclure une convention militaire honorable et acceptable pour tous ; — 4° que dans le cas où l'ennemi voudrait imposer des con-

ditions incompatibles avec l'honneur et le devoir militaires, on tenterait de se frayer un passage les armes à la main. Le rapport fait remarquer toutefois que le maréchal laissa ignorer que ses négociations personnelles avaient échoué. S'il le leur eût appris, il aurait tourné leurs esprits vers des résolutions énergiques, d'autant mieux que l'attitude de l'armée dans la journée du 7 octobre prouvait que le succès d'une tentative sérieuse était loin d'être impossible.

A la suite de ce conseil, le général Boyer fut envoyé au quartier général ennemi, d'où il fut autorisé à se rendre à Versailles.

CONFÉRENCE DU 18 OCTOBRE.

Le général Boyer revint à Metz le 17 octobre et déclara que M. de Bismarck lui avait posé les conditions suivantes : 1° Affirmer la fidélité de l'armée du Rhin au gouvernement de l'impératrice régente ; 2° Provoquer de l'armée une manifestation témoignant qu'elle était décidée à suivre l'impératrice ; 3° Obtenir de l'impératrice la signature des préliminaires de paix.

Les nouvelles apportées par le général Boyer étaient en contradiction avec le contenu des journaux qu'il remettait au maréchal. Mais celui-ci ne communiqua que les nouvelles sans recourir aux moyens faciles de contrôle qu'il avait entre les mains. Ces nouvelles étaient fort douloureuses : Rouen, le Havre, Nantes et bien d'autres villes avaient demandé des garnisons allemandes ; les membres du gouvernement, en complet désaccord, s'étaient séparés et retirés chacun de leur côté ; l'Italie revendiquait Nice, la Savoie et la Corse ; enfin les questions religieuses allaient soulever la Vendée et la Bretagne.

Tout cela était faux, et le général Boyer qui déclarait tenir ces renseignements de M. de Bismarck, eût pu, à son passage à Bar-le-Duc, où il rencontra MM. Bompart, maire, et Houzelot, juge, se convaincre facilement de leur inexactitude. Mais à son retour aux avant-postes de Metz, il reçut une lettre des mains du commandant Arnous-Rivière. Le rapport n'en dit pas plus.

Le 18 octobre eut lieu une conférence des chefs de corps, où ces nouvelles furent communiquées.

Le conseil déclara qu'il était prêt à signer la déclaration demandée en faveur de l'impératrice, mais il douta d'être suivi dans cette voie par l'armée. Il s'abstint sur la question du manifeste de l'impératrice, qui n'était pas de sa compétence. Quant aux bases du traité à intervenir, il pensa que la délégation pour signer un acte à ce sujet, était son action devant demeurer militaire. Enfin, dans la délibération, il ne fut pas même question de la remise de la place de Metz.

Le conseil s'arrêta à la pensée de continuer les négociations dans le but d'arriver à une convention militaire honorable, permettant de concourir à l'établissement d'un gouvernement avec lequel les Allemands pussent traiter. Il décida que le général Boyer se rendrait à Hastings, auprès de l'impératrice pour voir s'il était possible d'obtenir une convention dans ce sens, mais à la condition expresse que nul traité ne devrait être signé ni convenu par le maréchal Bazaine.

Votez pour ces dernières dispositions : les généraux Soleille, Desvaux, de Ladmirault, Frossard, Changarnier et le maréchal Canrobert.

Votez contre : le général Coffinières et le maréchal Lebeuf. « Au lieu de s'engager dans une semblable impasse dit le rapporteur, au lieu de placer l'impératrice dans l'alternative d'abandonner l'armée à son sort ou de consentir à un démembrement de territoire, au lieu de lui demander de reprendre une négociation rompue et de la condamner à des supplications inutiles envers un ennemi implacable, ne valait-il pas mieux, si on était dans l'impuissance de sortir, tomber avec dignité, noyer les poudres, détruire les munitions, le matériel, démanteler les remparts, crever les souterrains, ne laisser en un mot à l'ennemi qu'un monceau de ruines ? Les situations désespérées commandent les résolutions les plus énergiques. Il n'y avait plus de vivres que pour quelques jours. Il fallait profiter de ce délai pour tout détruire. N'était-il pas trop certain que la démarche du général Boyer ne devait pas aboutir ; que l'ennemi allait faire traîner sa mission en longueur, et qu'une fois les vivres épuisés on serait obligé de rendre la place et le matériel intacts. »

D'après diverses dépositions, il est possible de croire que, dans les pourparlers antérieurs à la conférence, il avait été stipulé qu'on ne procéderait pas à la destruction du matériel. Mais toute la correspondance entre le maréchal et le prince Frédéric-Charles a disparu. Elle a été brûlée. Treize dépêches importantes ont ainsi été supprimées. De nombreux parlementaires allemands sont venus chez le maréchal. Quand on lui a fait remarquer qu'il était ainsi sorti des usages réguliers, il a répondu : « Pour moi, cela a été tout simplement une affaire d'habitude, et je n'ai pas vu dans ces relations la gravité que vous leur supposez. A cet égard, ma conscience et ma loyauté sont à l'abri de tout regret. »

Le rapport révèle aussi des détails curieux sur la

façon dont la guerre se faisait entre Metz et Ars-sur-Moselle. De Metz on ne tirait pas sur Ars, où se trouvaient des dépôts d'approvisionnement et de munitions, et où les Allemands donnaient de ces coups dont le bruit parvenait jusqu'à nos avant-postes. De leur côté, les batteries prussiennes de Jussy ne cherchaient pas à inquiéter les travailleurs français qui rétablissaient le pont de Longeville, nœud de toutes les lignes de chemins de fer. Il semblait que les Allemands prévoyaient que ce pont leur serait d'une immense utilité après la capitulation ?

LA CAPITULATION.

Le 24 octobre une dépêche de Frédéric-Charles informa le maréchal de l'insuccès des négociations du général Boyer.

Le conseil fut de nouveau convoqué. Il n'était plus possible de tenter un effort suprême. L'armée était épuisée par les privations, énermée par des publications comme par exemple un plan des travaux de l'ennemi, reconnu plus tard inexact, et qui exagérait les difficultés des sorties. Il ne restait plus dans les magasins qu'un jour ou deux de pain et un de riz et de café.

Le général Changarnier fut choisi par le conseil pour aller demander au prince Frédéric-Charles la neutralisation de l'armée et du territoire, avec armistice local permettant le ravitaillement, — ou l'internement de l'armée sur un point du territoire français, — ou enfin, dans les conditions d'une capitulation qu'imposait le manque de vivres, l'envoi de l'armée en Algérie.

Le refus du prince fut formel et catégorique. Le général de Cisse fut envoyé le lendemain. Les conditions que l'ennemi lui posa étaient dures : l'armée prisonnière de guerre, la remise de la place de Metz, du matériel, des drapeaux, etc.

Un nouveau conseil, tenu le 26, désigna le général Jarras pour aller arrêter les termes de la convention.

Au moment où il allait partir, l'intendant en chef de l'armée vint annoncer au maréchal qu'il venait de trouver quatre jours de vivres. Celui-ci ne suspendit pas le départ de son envoyé. Il était pourtant de son devoir de profiter de ce délai.

Le rapport entre dans le détail des demandes faites par le général Jarras, et du refus du général de Stielhe. Nous n'en ferons ressortir qu'un point. Les honneurs de la guerre refusés d'abord furent accordés par une lettre du prince Frédéric-Charles qui parvint à Metz, tandis que le général Jarras rendait compte de sa mission.

« C'est alors, dit le général Jarras, que, pour la première fois, le maréchal me fit part de sa résolution de refuser le capitaine et les honneurs de la guerre qui y étaient attachés. Je crus devoir insister pour l'amener à ne pas maintenir ce refus en lui faisant remarquer que les honneurs de la guerre seraient pour l'armée un adoucissement aux horreurs de la capitulation, adoucissement qu'elle ne pouvait manquer d'apprécier, mais je dus me retirer sans avoir rien obtenu. »

Au moment de repartir pour le quartier général ennemi, le général insista de nouveau pour le défilé mais le maréchal lui dit de le refuser, tout en acceptant les honneurs de la guerre. En vain le général objecta-t-il que les honneurs et le défilé étaient inséparables, le maréchal lui donna l'ordre impératif de le refuser.

C'est dans ces dernières instructions du maréchal que l'on voit poindre la question des drapeaux. Il donne l'ordre au général Jarras de dire au plénipotentiaire allemand, que, selon l'usage de France, des drapeaux ont été brûlés après le changement de gouvernement. Le général fait remarquer qu'il n'est pas prudent d'éveiller sur ce point l'attention de l'ennemi, et que d'ailleurs le prince Frédéric-Charles ne croira pas à l'usage en question. Le maréchal insiste et ajoute « qu'il savait que des drapeaux avaient été détruits, et qu'il ne voulait pas que le prince Frédéric-Charles pût supposer qu'il avait manqué à ses engagements. »

Le général Jarras n'avait plus qu'à obéir.

LES DRAPEAUX

Au conseil tenu le 26, le général Desvaux dit au maréchal : « Et les drapeaux ? » « C'est vrai ! » répondit le maréchal.

Et aussitôt il donna l'ordre à haute voix, à déclarer dans sa déposition le général Desvaux, de porter tous les drapeaux à l'arsenal pour y être brûlés.

Le général Soleille, le seul à qui cet ordre pouvait être donné, a déclaré ne pas l'avoir reçu dans sa déposition au conseil d'enquête. Mais dans l'instruction, revenant sur cette affirmation, il a dit : « Dans le conseil, il a été question des drapeaux, et le maréchal a témoigné l'intention de les faire brûler. » Enfin, il a reconnu ensuite que le maréchal lui a donné des instructions verbales pour faire recueillir les drapeaux et les faire porter à l'arsenal pour y être brûlés. Le rapport déclare qu'il n'est pas nécessaire de suivre le général dans ses contradictions.

Le maréchal déclare, lui, qu'il a positivement donné l'ordre au général Soleille, dans le conseil du 26, de faire réunir les drapeaux et de les brûler à l'arsenal.

En tout cas aucun ordre ne fut donné aux chefs

de corps. Le 27, le général Soleille, — qui commandait l'artillerie, — envoya aux généraux de son arme, par ordre du maréchal, l'ordre de s'entendre avec les chefs de corps pour qu'ils enjoignent aux régiments de prendre leurs dispositions. En même temps, il prescrivit au colonel de Girels, directeur de l'arsenal, par ordre du maréchal, de recevoir les drapeaux et de les conserver, pour faire partie de l'inventaire du matériel de la place qui sera établi par une commission d'officiers français et prussiens.

Est-il admissible, dit le rapport, que le général Soleille, formulant ses prescriptions au sortir du cabinet du maréchal, ait fait autre chose que se conformer à la volonté de celui-ci ?

Le même jour, mais plus tard, une lettre du maréchal, envoyée aux généraux, contient ces mots : « Vous préviendrez les chefs de corps que les aigles y seront brûlés. » C'est un avis et non un ordre.

Un témoin, le colonel Nugues, rapporte que le maréchal lui a dit : « Avertissez le général Coffinières qu'il ait à donner des ordres pour recevoir les drapeaux à l'arsenal. Il est inutile de lui dire autre chose. »

Au même témoin, le maréchal dit ensuite : « N'écrivez pas au général Soleille, il pourrait faire des difficultés ; je me réserve d'écrire quand le moment sera venu. »

Ce moment n'est jamais venu, dit le rapport. Cependant le général Jeanningros fait déchirer les drapeaux de ses deux régiments, scier les hampe et les aigles, et distribuer les morceaux à ses soldats. « Les drapeaux de ma brigade, dit-il, n'iront pas à Berlin. »

Le général Laveaucoupe envoie ses porte-drapeaux reprendre les aigles de sa division à l'arsenal, et les fait brûler. Le général Lapasset refuse de faire brûler les siens, les fait aussi brûler et se fait remettre un procès-verbal de l'opération. Enfin le général de la Arros, commandant l'artillerie de la garde, envoya ses drapeaux à l'arsenal, mais les faisait escorter par le colonel Melchior, avec ordre de les faire brûler devant lui.

Le colonel de Girels, directeur de l'arsenal, rapporte que huit drapeaux lui ont été remis le 27 au soir, et qu'il les a fait brûler le 28 au matin. Une demi-heure après, il recevait l'ordre de conserver les drapeaux qu'on lui remettrait et de les inventorer. Un adjudant-major d'infanterie arriva ensuite. Son colonel lui avait ordonné d'assister à la destruction de son drapeau. Le colonel de Girels se fit rendre son reçu et laissa emporter le drapeau qui fut brûlé. Les deux officiers pleuraient pendant cette scène.

L'après-midi, le général Soleille vint en personne voir le colonel de Girels, lui expliquer les conditions de la veille, et lui prescrire de conserver les drapeaux qui lui seraient apportés.

Enfin, le 28 au soir, le brave directeur de l'arsenal de Metz, que le rapporteur appelle « l'honneur même », reçut un ordre écrit du maréchal Bazaine, le rendant responsable de l'exécution de la mesure prescrite par lui. Les drapeaux devaient être conservés pour l'ennemi.

Le rapport conclut ainsi sur cette question des drapeaux :

Le maréchal Bazaine n'a jamais voulu détruire les drapeaux de l'armée.

Il ne l'a pas voulu le 26, puisqu'il n'a donné ce jour-là aucun ordre formel à l'appui des propos insuffisants et à peine entendus dans le conseil du matin, puisqu'il a souffert surtout que le général Soleille demeurât pendant cette journée dans une inaction trop compromettante pour avoir été spontanée.

Il ne voulait pas davantage le 27, lorsque, par une circonstance heureuse, la signature de la capitulation retardée de vingt-quatre heures, laissait encore toute cette journée pour réparer l'inaction de la veille. Les ordres formulés dans la matinée par le général Soleille, en sortant du rapport chez le maréchal, ne témoignent que d'un dessein : celui de les conserver.

Il ne voulait pas non plus dans l'après-midi du 27, puisqu'en avisant les corps que les drapeaux seraient brûlés, il ajournait l'exécution de cet ordre au lendemain 28, sachant bien pourtant que la signature de la convention allait lui lier les mains à ce moment même.

Si le maréchal Bazaine avait voulu brûler les drapeaux, l'ordre en aurait été donné au directeur de l'arsenal. Il y avait un moyen encore plus simple : c'était de confier ce soin aux chefs de corps. Un mot suffisait et les drapeaux de l'armée française ne seraient pas à Berlin.

Ce mot, le maréchal Bazaine ne l'a pas prononcé, aussi l'instruction n'hésite pas à déclarer que, dans cette circonstance douloureuse, le maréchal Bazaine a manqué à son devoir et à l'honneur.

Audience du 9 octobre.

Les pièces annexées du rapport ont été lues d'un bout à l'autre de l'audience.

Audience du 11 octobre 1873.

Le président, usant de son pouvoir discrétionnaire a donné l'ordre au greffier de donner lecture du mémoire justificatif produit par le maréchal Bazaine devant le conseil d'enquête.

On attendait avec impatience ce document, pensant

... trouver la réponse aux faits cités par le général de Rivière. Mais ce mémoire bien antérieur à l'ordre de mise en jugement du maréchal n'est, à proprement parler que le résumé du livre du maréchal sur l'armée du Rhin.

Au moment où le président déclare les lectures terminées et donne ordre au maréchal de se lever, ce dernier se prépare à sortir; mais le président l'arrête, et lui dit :

« Vous venez d'entendre les accusations portées contre vous; vous êtes accusé :

« 1° D'avoir capitulé avec l'ennemi et d'avoir rendu la place de Metz sans avoir fait tout ce que vous prescrivait le devoir et l'honneur;

« 2° D'avoir capitulé en rase campagne;

« 3° De n'avoir pas fait, pendant votre commandement, ce que vous prescrivait le devoir et l'honneur.

« La loi vous donne le droit de dire tout ce qui peut servir à votre défense.

« Je rappelle à votre défenseur les prescriptions du code, et je l'invite à s'y conformer. »

Quand le président a adressé au maréchal la dernière allocution, tout le public était debout et écoutait silencieusement les chefs d'accusation.

L'audience est levée et renvoyée à lundi, une heure. (A suivre).

Chronique locale et méridionale.

Les jeunes gens qui sont admis à contracter l'engagement volontaire d'un an sont invités à se présenter :

D'ici au 18 octobre inclus, à la Trésorerie générale à Cahors ou aux Recettes particulières des arrondissements de Gourdon et de Figeac, pour effectuer le versement de la prestation de 1,500 fr.

Du 20 au 31 octobre, à 9 heures du matin au dépôt de recrutement à Cahors, pour subir la 2e visite et choisir le régiment dans lequel ils désirent s'engager.

A la Mairie de Cahors pour y contracter leur engagement. — A cet effet, ils devront se munir des pièces suivantes : 1° de leur acte de naissance; 2° du certificat prescrit par l'article 46 de la loi du 27 juillet 1872; 3° du certificat d'acceptation délivré par le capitaine de recrutement; 4° s'ils ont moins de 20 ans, du consentement de leur père, mère ou tuteur; 5° de l'un des certificats prescrits à l'article 2 du décret du 1er décembre 1872, s'ils se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi précitée; 6° de la déclaration de versement établi par le préposé de la caisse des dépôts et consignations;

A la Sous-Intendance militaire de Cahors pour retirer leur feuille de route.

Par décret du Président de la République, en date du 11 octobre, ont été nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

88e régiment. — Manfredi (Georges-Frédéric-Hermion), capitaine, 25 ans de services, 5 campagnes, 1 blessure, chevalier.

12e Légion de gendarmerie. — M. Debois, chef d'escadron, officier.

M. Godefroy, maréchal-des-logis, chevalier.

Par décret en date du 11, M. Boutau, inspecteur d'académie, en résidence à Paris, est nommé directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, en remplacement de M. Gréard, inspecteur général, dont la délégation prend fin à partir de ce jour.

Par arrêtés du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, M. Fontaine de Resbecq, chef du 2e bureau (contentieux et discipline de l'enseignement primaire), est nommé sous-directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique.

M. le ministre de l'intérieur vient d'envoyer aux préfets et aux directeurs des prisons dans les départements une circulaire relative à l'assainissement de ces établissements.

Il s'agit non seulement des visites ordonnées pour s'assurer de la propreté, du bon état d'entretien des prisons, mais encore des améliorations à faire, basées sur les données les plus modernes.

Par décision de Mgr, ont été nommés :

Curé de Laburgade, M. l'abbé Bor, curé de Camboulit; — curé de Camboulit, M. l'abbé Boussuge, vicaire de St-Pierre de Gourdon;

— curé de Mayronne, M. l'abbé Bergougnoux, curé de Lunan; — curé de Lunan, M. l'abbé Dournes, curé de Nadaillac; — curé de Mayrinac-Lentour, M. l'abbé Aibert, curé de Sérignac; — curé de Cremps, M. l'abbé Favart, vicaire de N-D de Figeac; — vicaire de N-D de Figeac, M. l'abbé Bessière, vicaire de Gagnac; — vicaire de Gagnac, M. l'abbé Bergues; — vicaire de St-Pierre de Gourdon, M. l'abbé Décros; — vicaire de Souillac, M. l'abbé Maury, vicaire de Mayrinac-Lentour.

Le mouvement des troupes commencera dans toute la France du 17 au 20 octobre. On suppose qu'il durera deux semaines et se terminera par conséquent dans la première semaine de novembre.

A propos de la rentrée des classes, le Rappel signale un fait constaté par un grand nombre de médecins, mais peu connu cependant.

« L'examen fait des yeux de 10,000 enfants fréquentant les écoles et lycées, a prouvé que 1,830 enfants sont myopes, et qu'aucun ne l'était avant d'aller à l'école. Ce fait est attribué à la mauvaise disposition des tables et des bancs, qui rapproche trop des yeux les livres et les cahiers, et aussi à la mauvaise impression des livres classiques. »

Par arrêté de M. le Directeur général de l'administration des postes, M. Broual, Auguste, de Puy-l'Evêque, élève de l'Ecole supérieure de cette ville, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes, vient d'être nommé surnuméraire à St-Nazaire (Loire-Inférieure).

Une maison s'est effondrée, samedi soir, à Cahors, dans un cul-de-sac aboutissant à la rue Saint-James. Heureusement le danger était devenu imminent, dès la veille, et les propriétaires avaient pu évacuer les lieux.

On nous écrit de Figeac :

Le 7 au soir le feu a détruit la maison du nommé Puty, du village d'Esclauzels. L'immeuble et tout ce qu'il contenait ont été détruits. On évalue à mille francs les pertes causées par ce sinistre.

Une découverte archéologique intéressante vient d'être faite près de Melun, sur le territoire de Dammarie-les-Lys. Il s'agit d'un petit cercueil gallo-romain, en pierre, semblable à ceux qu'on a déjà trouvés dans le voisinage, mais cette fois la sépulture est complète : elle renfermait le squelette d'un enfant et deux vases en poterie, une monnaie romaine et quelques autres objets, qui ont été déposés au musée de Melun.

Cours public et gratuit d'arboriculture, professé par M. Du Breuil

à la Mairie de Cahors.

Leçons théoriques, à neuf heures du matin.

Le 15 octobre. — Jardin fruitier. — Considérations générales sur la culture des vergers et celles des jardins fruitiers. — Création d'un jardin fruitier. — Choix d'un emplacement. Clôtures. Distribution du terrain.

Le 16 oct. — Suite de la création du jardin fruitier. — Première préparation du sol. — Choix des espèces et variétés d'arbres. — Plantations.

Le 17 oct. Principes généraux de la taille.

Le 18 oct. — Culture spéciale du poirier. — Choix des variétés. — Multiplication.

Le 19 oct. — Suite de la culture du poirier. — Taille de la charpente des arbres en espalier.

Le 20 oct. — Suite du poirier. — Taille de la charpente des arbres en plein air.

Le 21 oct. — Suite du poirier. — Taille des rameaux à fruits.

VIGNOBLES.

Le 22 octobre. — Choix d'un emplacement. — Préparation du sol. — Choix des cépages.

Le 23 oct. — Multiplication de la vigne. — Plantation.

Le 24 oct. — Formation des ceps. — Taille des sarments fructifères.

Le 25 oct. — Restauration des vignobles mal plantés ou mal taillés. — Supports pour les ceps.

Le 26 oct. — Opérations diverses appliquées aux ceps, telles que l'attache sur les supports, l'ébourgeonnement, l'attache des bourgeons, le

pincement, le rognage. — Culture annuelle du sol.

Le 27 oct. — Engrais et amendements.

Le 28 oct. — Entretien et renouvellement des ceps. — Intempéries. — Insectes nuisibles. — Maladies. — Vendanges.

Le 29 oct. — Résultats comparés du mode de culture locale et de la culture perfectionnée.

Leçons pratiques, à trois heures du soir, dans les jardins qui seront ultérieurement indiqués.

Le 20 octobre. — Taille de la charpente des arbres fruitiers.

Le 21 oct. — Taille des rameaux à fruits du poirier.

Ces leçons pratiques seront faites le même jour que les leçons théoriques.

FOIRE DE CAHORS DU 11 OCTOBRE 1873.

La foire n'a pas été belle : 90 paires de bœufs seulement ont été amenés sur le champ de foire; 125 petits cochons, 350 moutons ou brebis. Il s'est fait très peu d'affaires. On peut considérer cette foire comme un bon marché.

Marché aux grains : 565 hectolitres de blé ont été mis en vente, 365 ont été vendus avec une moyenne de 27 fr. 48 c. l'hectolitre.

Le maïs à raison de 13,60 c. l'hectolitre. Les prix de toute espèce de bestiaux sont les mêmes que ceux de la foire dernière.

Bulletin Agricole

Economie du blé de semence.

Toutes les fois que la récolte en céréales est insuffisante, on recommande de semer en ligne les blés, afin d'atténuer une partie du déficit par une économie sur les semences qui est très-sensible.

Voici à ce sujet, l'extrait d'un article que nous reproduisons, en invitant les agriculteurs à faire un essai, ne fut-ce que sur quelques mètres de terrain. Ils pourront alors se rendre compte de la main d'œuvre et de l'économie des semences :

« Un moyen efficace et pratique de dominer notre déficit en France, ce serait de substituer les semences en lignes aux semences à la volée, qui sont encore la pratique générale du monde agricole. En admettant une économie de semence d'un hectolitre par hectare, on épargnerait, de ce fait seul, douze millions d'hectolitres de blé d'élite, deux millions d'hectolitres de seigle et autant d'orge.

On aurait tort de croire que l'emploi des semoirs mécaniques soit indispensable pour cette méthode, ailleurs que dans la grande culture. Chaque famille agricole peut aisément semer en ligne à la main, les deux ou trois hectares qu'elle cultive en blé. Il suffit de tracer des rigoles avec un rayonneur, et de déposer en marchant les grains ou à un, dans ces rigoles, comme on le fait dans les jardins, puis de couvrir avec le dos de la herse et de rouler pour affermir l'adhérence des grains au sol. En admettant un surcroît de besogne de quatre journées par hectare, ce temps ne serait-il pas largement rémunéré par la valeur du grain épargné, sans compter l'excédant assuré de la récolte et la facilité des sarclages?

Quant aux grandes et moyennes exploitations, si on faisait le compte du prix d'achat d'un semoir, balancé par le compte des grains dont cet instrument réaliserait l'économie, aucun agriculteur intelligent n'hésiterait à se procurer un instrument aussi utile.

Donc, dans l'intérêt de l'alimentation publique, comme dans l'intérêt de la production, les Sociétés agricoles et les comices devraient propager dans les démonstrations publiques, la pratique des semences en lignes, tant au moyen des semoirs qu'à main d'homme. Cette pratique rétablirait l'équilibre entre nos récoltes et nos besoins dans les années disetteuses, lesquelles, quoi qu'on en dise, sont onéreuses pour l'agriculture comme pour les consommateurs. Évaluez, en effet, le nombre des agriculteurs qui n'ont de blé à vendre que dans les années d'abondance, et qui ont besoin d'acheter ou n'ont rien à vendre dans les années médiocres, et vous trouverez une énorme catégorie de familles rurales pour lesquelles la pénurie des récoltes est un fléau. Quant aux grandes exploitations, il faut considérer qu'elles ont d'abord à prélever tous les ans, qu'il y ait disette ou abondance, la même réserve pour nourrir leur personnel et pour ensemen- cer leurs terres. Cette réserve énorme prélevée, elles ne bénéficient de la hausse que sur le surplus, en quantité relativement faible, qu'elles livrent au commerce ou à la meunerie.

Un fait récent vient à l'appui de cette observation. A la suite de la récolte de 1872, la France a exporté sept à neuf millions d'hectolitres que les producteurs ont vendus 22 fr. environ. Aujourd'hui, au bout de moins d'un an, il nous faut payer les mêmes blés 30 fr. A qui profite cet écart de 8 fr.? Ce n'est assurément ni au cultivateur ni au consommateur. Ce sont eux, au contraire, qui le paient. Constatons donc deux conséquences de ce fait : la première, c'est qu'en matière de subsistances, un pays agricole ayant tout, tel que la France, doit viser à pourvoir par lui-même à tous ses besoins éventuels; la seconde, que la première richesse de ce peuple vient de ce qu'il produit, plus que ce qu'il vend et achète. Si on veut bien considérer la portée de ces faits, on admettra l'opportunité du conseil que nous donnons de propager les semences en lignes, et on conviendra que si la liberté commerciale est une question de vie ou de mort pour l'Angleterre, qui vit de pain acheté à l'étranger, elle n'est qu'une loi seconde pour la France, qui doit vivre du pain qu'elle produit. Louis HERVÉ.

Dernières nouvelles

Versailles, 13 octobre, soir.

Les élections qui ont eu lieu hier ont toutes tourné au profit du parti républicain. Si les idées de ce parti ont été aussi énergiquement formulées hier, on considère, dans le parti conservateur, que les indécisions politiques de ces derniers jours y sont pour beaucoup.

Dans la Loire, M. Raymond, républicain, a obtenu environ 60,000 voix contre 25,000 données à M. Faure-Belon.

Dans la Nièvre, la majorité de 200 à 300 voix, récemment obtenue par M. Turigny, s'est élevée à 12,000. M. Turigny a obtenu 40,000 voix contre 28,000 données à M. Gillois.

Dans la Haute-Garonne, le succès de M. de Rémuzat est complet; il a obtenu plus de 70,000 voix tandis que M. Niel n'a pas atteint 32,000.

Je ne note que pour mémoire l'élection du Puy-de-Dôme où M. Giroi-Pouzot, seul candidat a obtenu 80,000 voix.

Ces résultats, naturellement, produisent une certaine impression : on comptait que le parti conservateur soutiendrait mieux la lutte, et, si l'on n'espérait pas entièrement le succès, on pensait au moins que la victoire serait plus chèrement disputée. Ces résultats montrent que le pays se lasse de plus en plus des agitations politiques.

Le Comte de Chambord est à Salsbourg; il recevra aujourd'hui la députation qui, pour la dernière fois va, au nom du parti monarchique, proposer à son acceptation les conditions de la restauration royale. La réponse est attendue ici demain ou après demain. Nous allons enfin savoir pertinemment à quoi nous en tenir.

La députation, aujourd'hui à Salsbourg, décide de l'avenir de la monarchie en France.

Quoiqu'il arrive, le parti monarchique reste entièrement uni sur les bases qu'il a arrêtées; il attend la réponse du roi à sa dernière démarche. La prorogation des pouvoirs du maréchal, est au bout du refus du comte de Chambord; mais l'hypothèse et la discussion de cette solution n'ont pas encore été envisagées par les monarchistes; ils veulent ainsi ne créer parmi eux aucune division anticipée afin que, restant unis avant comme après, cette solution soit dans l'Assemblée, l'œuvre du parti conservateur.

Le gouvernement garde la neutralité pour ne créer aucune défiance parmi les conservateurs monarchistes et, en restant à leur tête, leur faire unanimement accepter la prorogation.

Bourse de Paris.

Paris, 14 octobre 1873, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their corresponding values: 57,00, 81,50, 92,30, 91,70.

ANNONCES

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frâis, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Le grand explorateur scientifique, docteur Livingstone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit : « Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne ; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues, leur nourriture principale étant la Revalésière que Du Barry a introduite en Europe ; ils sont parfaitement exempts de maladies ; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complètement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc.

Cure n° 62,845.
Ecrainville (Seine-Infér.), 27 nov.
Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre res-

piration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et je m'en trouve très bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement.

BOILET, CURÉ.
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien.
DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Le Procès Bazaine est commencé, il est indispensable pour suivre les débats d'avoir sous les yeux l'admirable plan de Metz et des champs de bataille environnants. (Librairie Delagrave, Paris, 58, rue des Ecoles) envoi franco avec carton élégant contre 1 fr. 25 en timbres poste.

LES MODES DE LA SAISON
JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE
publie chaque Samedi un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume composé de :
52 Numéros illustrés.
52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à

neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie.
24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle.
3,000 Gravures noires intercalées dans le texte.
Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.
Édition sans Gravures coloriées :
Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Édition avec Gravures coloriées :
Paris : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr.
Départements : Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LA SAISON
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
publie chaque quinze jours un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume, composé de :
26 Numéros illustrés.
26 Gravures coloriées à l'aquarelle, représentant chacune de 2 à 3 figures.
12 Planches avec 200 patrons en grandeur naturelle.
1,500 Gravures noires intercalées dans le texte.
Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.
Prix de l'abonnement.
Édition sans Gravures coloriées :
Paris : Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr.

Départements : Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.
Édition avec gravures coloriées :
Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

LES ABBONNEMENTS PARTENT DU 1^{er} DE CHAQUE MOIS.
Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur des Modes de la Saison, 51, rue Vivienne, à Paris.

Le Procès du Maréchal Bazaine.
4 belles Brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures.
(Publication supplémentaire de la Revue Universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du Procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue Universelle.
Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8°, de 400 pages chacun.
Prix d'abonnement à la Revue Universelle, France et Algérie, par an..... F. 40
Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul..... 10
ON S'ABONNE :
A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir.
Pour les extraits et articles non signés, Propriétaire-gérant, A. Layton.

La France et son Drapeau
LETTRE
à M. le Général Bourbaki
Gouverneur de Lyon.
PAR
M. l'abbé Augustin SERRES.
Prix : 3 fr.
Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

ECOLE DE NOTARIAT
Enregistrement et Hypothèques
Institués pour suppléer à l'insuffisance du stage.
A Toulouse, rue Bellegarde, 17.
Directeur : M. Cléri-Malige
ONZIÈME ANNÉE.
Résultats de 1872-1873 :
8 examens savoir : 5 à la faculté de droit, 4 reçus ; (de ce dernier nombre est un premier examen de doctorat passé avec grand succès), et trois devant des chambres de notaire, tous reçus.
PRIX :
Année scolaire, payable moitié en entrant, et l'autre moitié le 1^{er} mars suivant..... 420 fr.
Forfait, capacité en 8 mois, dont moitié en entrant et l'autre moitié 4 mois après..... 1,500 fr.
Leçons particulières : 150 fr. par mois et d'avance.
La rentrée aura lieu le 15 octobre prochain (prévenir.)

IDÉES NOUVELLES
ET COMPLÈTEMENT INÉDITES
SUR
LA CRÉATION, LA VIE ET LA MORT
DES
CORPS CÉLESTES
ET
SUR CERTAINS PHÉNOMÈNES PHYSIQUES
PAR
S.-J. Sawicki (de Bialystok),
DOCTEUR EN SCIENCES
Prix : 2 francs.
EN VENTE :
Chez Crayssac, libraire à Cahors, rue de la Mairie.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE
A CAHORS
Médaille de bronze. Médaille d'argent.
10, RUE DE LA MAIRIE, 10.
PHOTOGRAPHIE EN TOUS GENRES et de toutes GRANDEURS
G. KOLB
Ci-devant à Strasbourg, rue des Hallebardes
SPECIALITÉ POUR GROSSES ET NOUAGES
ON POSE PAR TOUS LES TEMPS
Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir

VICHY
Admission : Paris, 22, boul. Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.
SIÈGE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.
Pour éviter les contrefaçons, exigez sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**.
A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

LA NATIONALE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Etablie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18
Anciennement COMPAGNIE ROYALE
Fonds de garantie : 110 millions
Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE.
Participation dans les bénéfices de la Compagnie
Augmentation du revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE
Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société..... 22,327,263 f.
Arrérages payés aux rentiers..... 118,492,911 f.
S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap^{te} Planion, à Figeac.

Mal de dents
Guérison instantanée par la **Pyréthrine Lahaussais.**
1 franc 50 le flacon.
Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien ; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN
VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris.
Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. : 2 fr.
Dépôt à Cahors, chez **M. DUC**, pharmacien.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES
BOUQUETS D'ÉGLISES. FÊTES VOTIVES
MARIE BLANC
FLEURISTE A CAHORS
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.
Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Braserds et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.
Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.
Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.
Garnitures de fleurs pour modistes.
Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC
AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE
RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR
Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,
Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut ; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs
L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.
ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.
Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.
Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.
On s'inscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.
Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.
Et dans les bureaux du Journal du Lot.

AVIS
Une quantité considérable d'effets ayant été soustraits à la mort de Mme Verdié, veuve de feu M. Verdié, docteur-médecin, décédée le 22 août 1873. Les personnes qui doivent à cette succession sont averties de ne pas acquiescer ces effets si on les leur présentait, et d'en faire la déclaration à M^e Labie, notaire à Cahors.

A VENDRE
POUR CAUSE DE DÉPART
Calèche, Charriot, Harnais à 1 et 2 chevaux, Brides, Mors et ustensiles d'écurie.
S'adresser à la Trésorerie Générale, à Cahors.

LE CHATEAU DE MERCUÈS
Notice historique
PAR
M. L'ABBÉ BOULADE.
En vente chez tous les libraires.

AVIS
EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.
GRAINES DE TOUTE SORTE.
chez **CONTOU**, boulanger, rue St-James, à Cahors.